

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION
EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle
Bureau international



(43) Date de la publication internationale
1 novembre 2007 (01.11.2007)

PCT

(10) Numéro de publication internationale
WO 2007/121597 A1

(51) Classification internationale des brevets :
G04G 1/04 (2006.01) **B63C 11/02** (2006.01)
G04B 47/06 (2006.01)

Marco [CH/CH]; Rue du Marchairuz 7, CH-1348 Le Brassus (CH).

(21) Numéro de la demande internationale :
PCT/CH2007/000173

(74) Mandataire : **I C B**; Ingénieurs Conseils en Brevets SA,
Rue des Sors 7, CH-2074 Marin (CH).

(22) Date de dépôt international : 5 avril 2007 (05.04.2007)

(81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BH, BR, BW, BY, BZ, CA, CH, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, GT, HN, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG, KM, KN, KP, KR, KZ, LA, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LY, MA, MD, MG, MK, MN, MW, MX, MY, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ, OM, PG, PH, PL, PT, RO, RS, RU, SC, SD, SE, SG, SK, SL, SM, SV, SY, TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, ZA, ZM, ZW.

(25) Langue de dépôt : français

(26) Langue de publication : français

(30) Données relatives à la priorité :
06008493.6 25 avril 2006 (25.04.2006) EP

(71) Déposant (pour tous les États désignés sauf US) :
PIGUET, Frédéric [CH/CH]; Rue des Collèges 8,
CH-1348 Le Brassus (CH).

(72) Inventeur; et

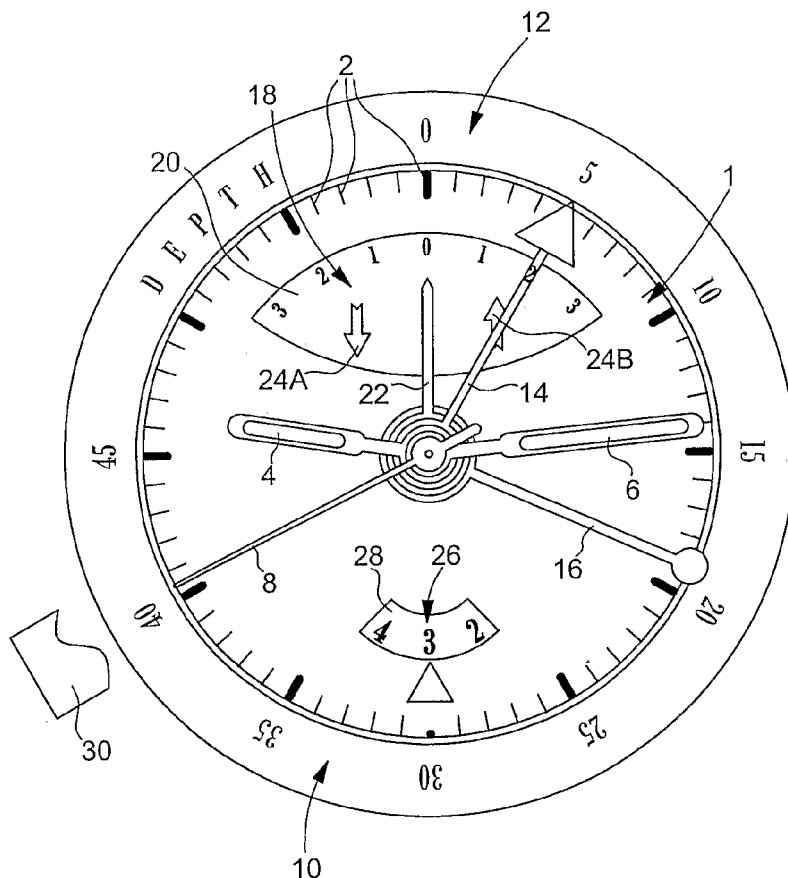
(84) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection régionale disponible) : ARIPO (BW, GH,

(75) Inventeur/Déposant (pour US seulement) : **ROCHAT,**

[Suite sur la page suivante]

(54) Title: DIVING WATCH

(54) Titre : MONTRE DE PLONGEE



(57) Abstract: The invention relates to a mechanical or electromechanical diving watch comprising an hours hand (4) and a minutes hand (6) and a pressure sensor (42), and a depth indicating needle (14), characterised in that it comprises a depth variation indicating needle (22), the depth indicating needle (14) providing the diver with an indication about the instantaneous value of his depth when he is diving, the depth variation indicating needle (22) being arranged so that it is blocked at zero at this time, the depth indicating needle (14) being arranged so that it in turn is blocked when the diver reaches a level at which decompression is necessary and the depth variation indicating needle (22) being arranged so that it is released starting from this moment to notify the diver about any variations in his depth in comparison with the depth of the decompression level, the depth variation indicating needle (22) being arranged so that it can then be returned to zero and blocked while the depth indicating needle (14) is arranged so that it can be released and once again indicate the precise diving depth when the diver continues rising towards the surface.

[Suite sur la page suivante]



GM, KE, LS, MW, MZ, NA, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), européen (AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV, MC, MT, NL, PL, PT, RO, SE, SI, SK, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

Publiée :

— avec rapport de recherche internationale

— avant l'expiration du délai prévu pour la modification des revendications, sera republiée si des modifications sont reçues

En ce qui concerne les codes à deux lettres et autres abréviations, se référer aux "Notes explicatives relatives aux codes et abréviations" figurant au début de chaque numéro ordinaire de la Gazette du PCT.

(57) Abrégé : L'invention concerne une montre de plongée mécanique ou électromécanique comprenant des aiguilles d'heures (4) et de minutes (6) ainsi qu'un capteur de pression (42), et une aiguille indicatrice de profondeur (14) caractérisée en ce qu'elle comprend une aiguille indicatrice de variation de profondeur (22), l'aiguille indicatrice de profondeur (14) fournissant au plongeur une indication de la valeur instantanée de la profondeur à laquelle il se trouve lorsqu'il est en plongée, l'aiguille indicatrice de variation de la profondeur (22) étant agencée pour être à ce moment là bloquée à zéro, l'aiguille indicatrice de profondeur (14) étant agencée pour être à son tour bloquée lorsque le plongeur atteint un palier de décompression à effectuer et l'aiguille indicatrice de variation de profondeur (22) étant agencée pour être à partir de ce moment libérée pour indiquer au plongeur d'éventuelles variations de sa profondeur par rapport à la profondeur du palier de décompression, l'aiguille indicatrice de variation de profondeur (22) étant agencée pour être ensuite ramenée à zéro et bloquée tandis que l'aiguille indicatrice de la profondeur (14) est agencée pour être libérée et pour indiquer à nouveau la profondeur exacte de plongée lorsque le plongeur reprend sa remontée vers la surface.